L'ESSENTIEL
SUR LE RAPPORT LÉGISLATIF POUR AVIS

Commission de LA CULTURE

SÉNAT

Sport

Projet de loi de finances pour 2027

Le PLF 2027 prévoit **500,8 M€ de crédits de paiement (CP) pour le programme « Sport », en baisse de 8,7 %**, et 484,4 M€ d'autorisations d'engagement (AE), en recul de 13,8 %. La diminution des crédits tient principalement au retrait des 39,2 M€ consacrés au Pass'Sport.

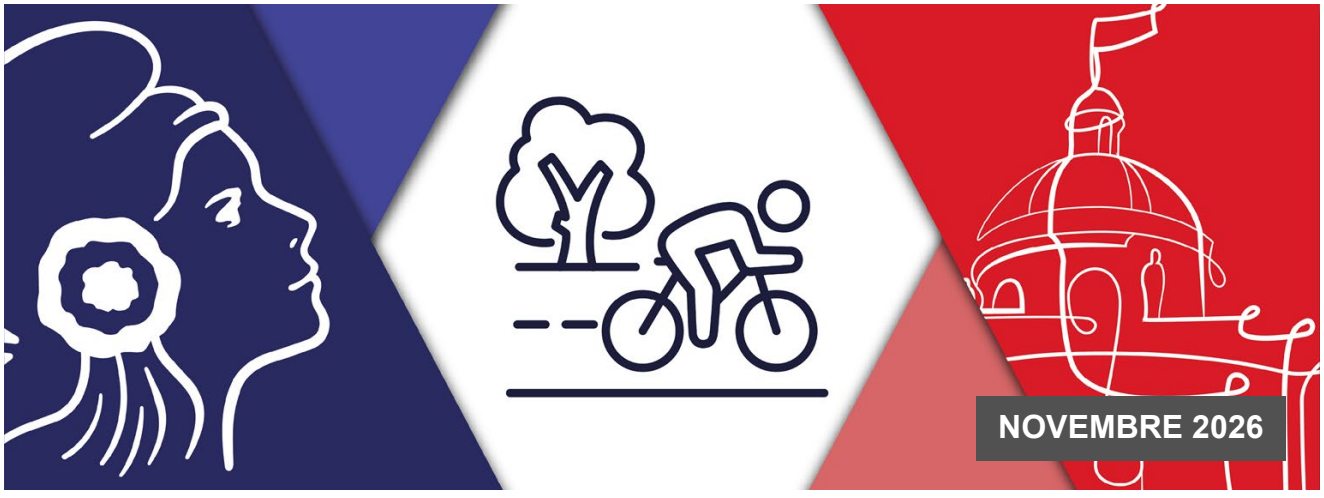
À l'inverse, **les CP du programme « JOP 2030 » progressent pour atteindre 112,3 M€** (+ 76 %), portant l'ensemble des deux programmes à 613,1 M€ (+ 0,2 %).

Les plafonds des taxes affectées à l'Agence nationale du sport (ANS) sont reconduits à 240 M€, soit 230,5 M€ nets pour l'agence (hors frais d'assiette et de recouvrement). Celle-ci n'anticipe toutefois que 202 M€ de recettes nettes, en raison du moindre rendement de la taxe dite « Buffet » sur les droits audiovisuels sportifs.

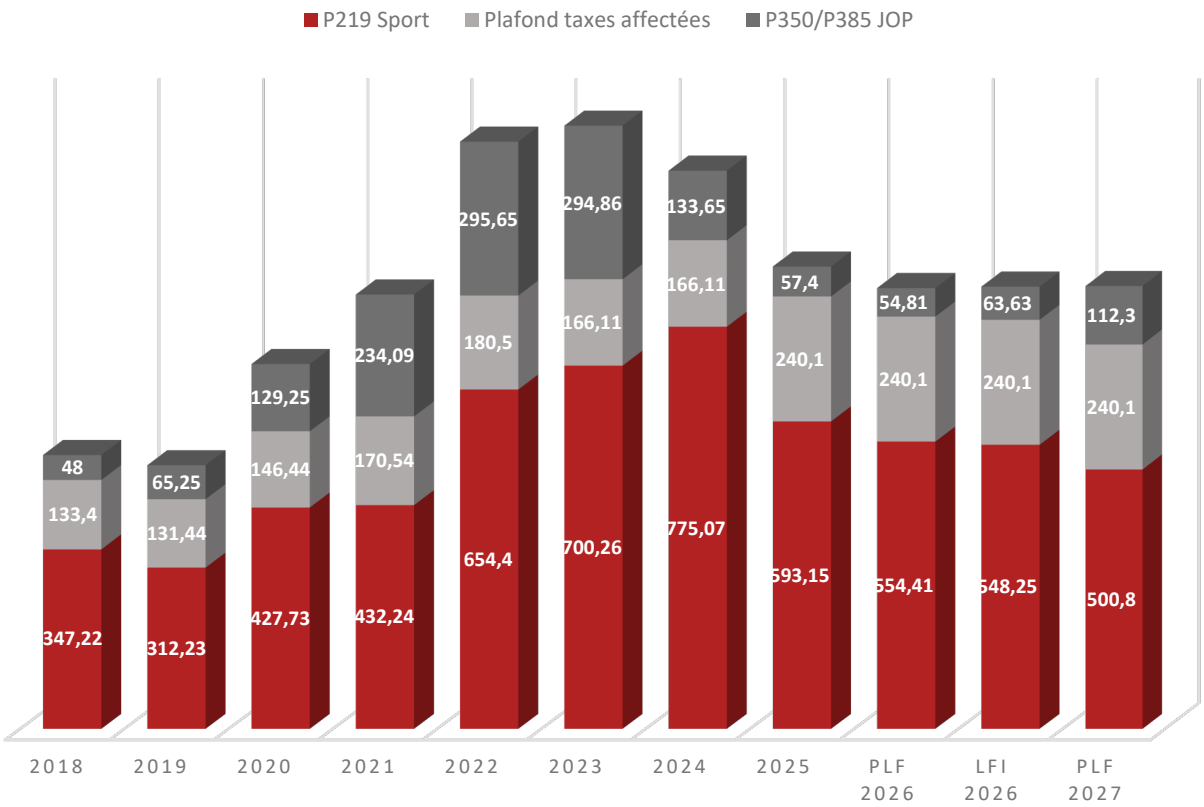
Le rapporteur s'inquiète **d'un budget qui fragilise les politiques sportives** :

- le **transfert du Pass'Sport aux caisses d'allocations familiales (CAF) demeure sans garantie** sur son financement et ses modalités ;
- **l'achèvement des plans nationaux d'équipements** laisse les collectivités sans visibilité sur le soutien à leurs nouveaux projets ;
- **la fragilité des ressources de l'ANS** accroît **les incertitudes sur son avenir** ;
- la **réduction des moyens d'encadrement**, le **recul de l'insertion par le sport**, la fragilité du modèle économique des **Maisons sport-santé** ainsi que l'avenir incertain du **Musée national du sport** sont également préoccupants ;
- enfin, les avancées dans la préparation des Jeux des **Alpes 2030** ne doivent pas masquer les contraintes d'un **calendrier particulièrement resserré**.

Suivant l'avis de son rapporteur, la commission a émis un avis défavorable à l'adoption des crédits consacrés au sport dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2027.



L'évolution du financement du sport depuis 2018



I. Une diminution des crédits du programme Sport et une montée en puissance des paiements consacrés aux Jeux de 2030

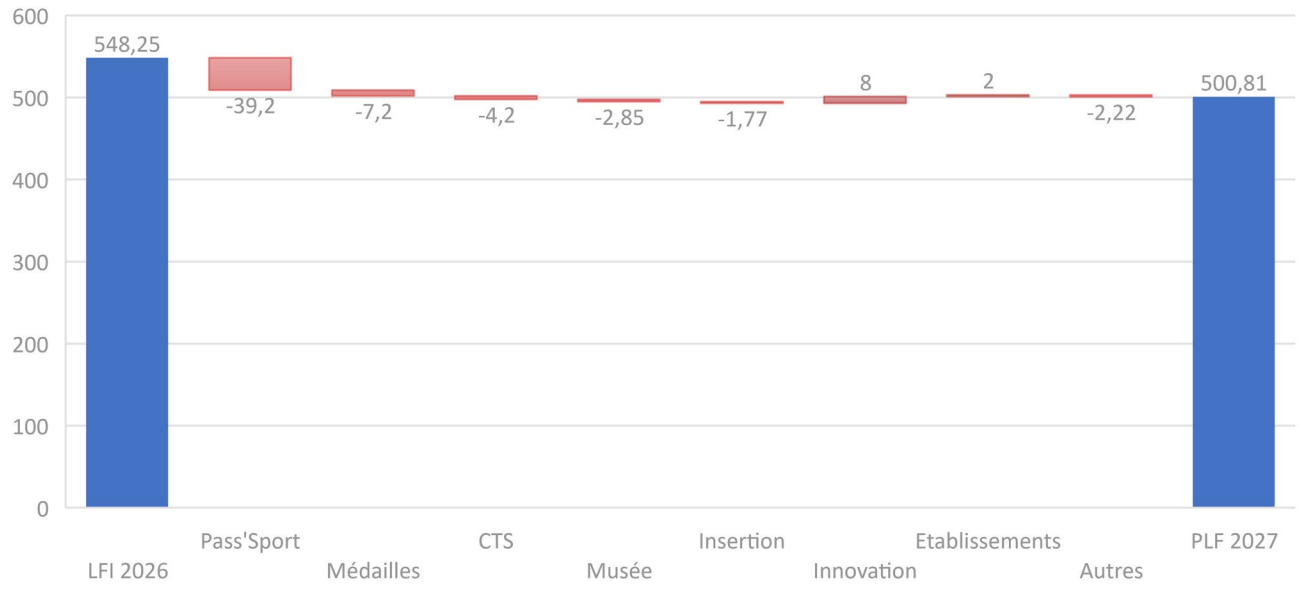
A. Un programme 219 « Sport » en baisse

Le programme 219 « Sport » est doté de 484,45 M€ en AE et de 500,81 M€ en CP dans le PLF 2027, contre respectivement 561,76 M€ et 548,25 M€ en loi de finances initiale (LFI) pour 2026. La diminution atteint ainsi 77,31 M€ en AE (- 13,8 %) et 47,45 M€ en CP (- 8,7 %). Elle concerne tant les dépenses de personnel (- 3,1 % en CP) que les crédits hors titre 2 (- 10,4 %).

Le **retrait des 39,2 M€ consacrés au Pass'Sport**, dont la gestion doit être transférée au réseau des CAF, représente environ 83 % de la baisse totale des CP. Aucune indication n'a été donnée par le Gouvernement sur le financement futur du Pass'Sport par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf).

Les autres mouvements comprennent la **fin des ouvertures d'AE pour les plans d'équipements** de haut niveau et d'innovation de l'ANS, à hauteur de 20 M€ ; le retrait de 7,2 M€ de CP destinés aux primes aux médaillés de Milan-Cortina, en l'absence de Jeux en 2027 ; et la diminution de la dotation au Musée national du sport, en lien avec son transfert envisagé à un autre gestionnaire. À l'inverse, 14 M€ de CP sont prévus pour solder les plans d'équipements de haut niveau et d'innovation, contre 6 M€ en 2026, soit une augmentation de 8 M€. Les dotations d'investissement des établissements du sport augmentent de 0,2 M€ en AE et de 2 M€ en CP.

L'évolution des crédits de paiement du programme « Sport » entre 2026 et 2027



Source : données du PAP et réponses au questionnaire du rapporteur

L'action 1 (*Sport pour le plus grand nombre*) subit les **transferts du Pass'Sport et du Musée national du sport**. S'agissant du musée, situé à Nice, une enveloppe de 0,5 M€ est maintenue au titre du maintien des conservateurs des collections qui appartiennent à l'État.

Plusieurs dispositifs sont, en revanche, reconduits au sein de cette action, notamment les **2 heures supplémentaires de sport au collège** (1,8 M€), ou encore le recensement des équipements sportifs (0,86 M€).

L'action 2 (*Sport de haut niveau*), **la seule en hausse**, augmente de 18,6 M€. Elle comprend une augmentation de CP, à hauteur de 8 M€, pour le paiement du solde des plans d'équipement lancés l'an dernier.

L'action 3 (*Prévention et protection des sportifs*) comporte la subvention à **l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD)**. La subvention à l'AFLD passe de 10,91 M€ à 10,81 M€. L'agence devra prélever 1,5 M€ sur son fonds de roulement en 2026 et autant en 2027, afin de maintenir un niveau de 10 000 prélèvements annuels.

À l'action 4 (*Promotion des métiers du sport*), la baisse observée est imputée sur le **dispositif SESAME (- 0,75 M€)**, cofinancé par le programme 163 « Jeunesse et vie associative », qui permet d'accompagner des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion et résidant au sein d'un quartier prioritaire de la politique de la ville ou d'une zone France ruralités revitalisation. Cette évolution s'ajoute à **l'arrêt des mesures de promotion et d'insertion** dans les métiers du sport retracé dans l'action 1 (- 1,77 M€).

Une évolution différenciée par action

Action	LFI 2026	PLF 2027	Évolution
1. Sport pour le plus grand nombre	162,07	98,17	−39,4 %
2. Sport de haut niveau	303,92	322,49	+ 6,1 %
3. Prévention et protection des sportifs	33,82	33,10	−2,1 %
4. Promotion des métiers du sport	48,44	47,05	−2,9 %
Total	**548,25**	**500,81**	**−8,7 %**

Source : PAP du programme 219

S'agissant des **conseillers techniques sportifs (CTS)**, le schéma d'emplois pour 2027 prévoit un solde de −12 équivalents temps plein (ETP). Depuis 2016, le plafond d'emplois est passé de 1 612 à 1 412 ETPT (- 200). La poursuite des suppressions de postes de CTS interroge la capacité de l'État à accompagner les fédérations dans leurs missions.

B. Des financements de l'ANS qui dépendent du rendement incertain des taxes affectées

La **contribution du programme « Sport » à l'ANS** passe de 169,16 M€ à 149,50 M€ en AE, soit − 11,6 %, et de 155,16 M€ à 163,50 M€ en CP, soit + 5,4 %. En effet, les AE des plans d'équipement de haut niveau et d'innovation ont été ouvertes en 2026, et les paiements sont répartis entre 2026 et 2027.

Le **plafond des taxes affectées** est reconduit à 240,1 M€ bruts (230,5 M€ nets des frais d'assiette et de recouvrement), dont 180,4 M€ pour le prélèvement sur les paris sportifs en ligne et 59,7 M€ pour la taxe sur les cessions de droits audiovisuels sportifs, dite « taxe Buffet ».

Le produit de la taxe Buffet est évalué, par le Gouvernement, à environ 44 M€ bruts, bien en deçà du plafond. L'ANS l'évalue pour elle à 29 M€ nets des frais d'assiette et de recouvrement. Le montant final dépendra, pour une large part, du résultat de l'appel d'offres en cours pour l'attribution des droits TV de la Ligue 1 de football.

À l'inverse, le prélèvement sur les paris sportifs devrait produire 208 M€ bruts, soit 28 M€ supplémentaires par rapport au plafond d'affectation.

Évolution des montants de taxe affectés à l'ANS

Montants après frais d'assiette et de recouvrement *(M€)*	**2025 réalisé**	**2026 prévu**	**2027 prévu**
Paris sportifs	173,2	173,2	173,2
Droits audiovisuels sportifs	41,1	32,0	29,0
Total	**214,3**	**205,2**	**202,2**

Source : ANS.

C. Des Jeux de 2030 qui montent en puissance avec l'entrée en phase opérationnelle

Le programme 385 « Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 » est doté de 61,6 M€ en AE (- 85 %) et de 112,3 M€ en CP (+ 75 %) dans le PLF 2027.

L'augmentation des CP accompagne logiquement le **passage des études et de la structuration des organismes à la préparation opérationnelle des Jeux**. Les livraisons sont attendues entre le printemps et l'automne 2029, pour permettre la tenue des événements tests et l'aménagement des sites par le comité d'organisation.

La Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques (Solideo) Alpes 2030 bénéficie de 61,6 M€ en AE et en CP. Cette contribution de l'État comprend 16 M€ de fonctionnement, 33,6 M€ pour les opérations dont l'établissement assure la maîtrise d'ouvrage et 12 M€ de transferts aux collectivités territoriales. Son plafond d'emplois passe de 62 à 73 ETPT.

Le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (Cojop) bénéficie, pour sa part, de 50,7 M€ de CP. Aucune nouvelle AE n'est demandée : les engagements correspondant à la contribution de l'État ont été inscrits en 2025 et 2026, pour un total de 362,5 M€.

La maquette financière de ces Jeux a été modifiée pour tenir compte du transfert du pôle glace de Nice vers Lyon, ainsi que du village associé. Cette évolution conduit à des économies importantes sur le budget de la Solideo.

II. Un budget marqué par l'incertitude sur le Pass'Sport et l'abandon de la politique de soutien aux équipements sportifs

A. Garantir la continuité du Pass'Sport au-delà de son transfert aux CAF

Le transfert du Pass'Sport aux CAF suscite de fortes interrogations.

Dans le cadre de la campagne 2026, il a bien été demandé à la Cnaf de compléter l'aide versée au titre du Pass'Sport par une aide financière additionnelle adressée directement aux familles utilisatrices. Des crédits ont été inscrits dans le budget rectificatif du Fonds national d'action sociale (Fnas) 2026 pour les financer.

Pour 2027, en revanche, la Cnaf a été informée de l'intention du Gouvernement, mais son conseil d'administration n'est pas saisi. La trajectoire financière du Fnas, intégrée à la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027, n'intègre pas le financement du Pass'Sport à compter de 2027.

La suppression des crédits du Pass'Sport ne s'accompagne donc **d'aucune garantie sur l'avenir de ce dispositif central de la politique d'accès au sport pour tous.**

Par ailleurs, la branche Famille de la Sécurité sociale n'est pas dotée de liens avec les clubs sportifs permettant de gérer le financement en tiers payant du Pass'Sport comme cela se pratique actuellement. Dès lors, le transfert du dispositif aux CAF doit s'accompagner d'une restructuration dont les modalités restent à déterminer.

Le rapporteur estime nécessaire que le Gouvernement précise ses intentions concernant le dispositif, notamment l'enveloppe qui lui sera consacrée, les publics couverts, le montant de l'aide et les modalités d'association du mouvement sportif à son pilotage.

B. Sécuriser les ressources de l'ANS dans un contexte d'incertitude sur son avenir

Le maintien du plafond de la taxe dite « Buffet » sur les droits audiovisuels sportifs crée l'illusion d'une stabilité des ressources affectées. Celles-ci diminuent en réalité significativement. Cette diminution doit inciter à **mobiliser davantage le prélèvement sur les paris sportifs**, particulièrement dynamique, afin de sécuriser le financement du développement des pratiques et notamment la politique en faveur des équipements. **Le rapporteur présentera, à titre personnel, un amendement de déplafonnement de ce prélèvement sur les paris sportifs**, afin de compenser la moindre performance de la taxe sur les droits audiovisuels.

Cette fragilité intervient en effet alors que la trésorerie de l'agence est déjà sollicitée pour honorer les engagements des plans d'équipements antérieurs. Dès lors, l'ANS envisage de nouvelles réductions de dépenses en 2027, **susceptibles d'affecter les projets sportifs fédéraux et territoriaux**.

À ces contraintes financières s'ajoutent **les interrogations sur l'organisation même de l'agence et sa pérennité**. Une proposition de loi sénatoriale[1] envisage sa suppression, avec une reprise par le ministère des missions de développement des pratiques et un transfert de la haute performance à l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (Insep).

Le rapporteur estime que **l'ANS a fait ses preuves dans le domaine de la haute performance**. Il est essentiel de conserver une structure suffisamment souple pour adapter rapidement son soutien aux besoins de chaque discipline.

L'intervention de l'ANS en matière de développement des pratiques est, en revanche, trop complexe, comme l'agence le reconnaît elle-même. Une organisation plus simple et plus lisible paraît nécessaire. Cette nouvelle organisation, qu'elle repose ou non sur l'actuelle ANS, ne saurait se traduire par une rupture dans la continuité des politiques mises en œuvre. À cet égard, le seul recours au financement « de droit commun »[2] de l'investissement des collectivités territoriales, sans fléchage en faveur du sport, paraît insuffisant.

C. Préserver une capacité d'investissement dans les équipements sportifs

Déployés de 2022 à 2025, les plans « 5 000 terrains de sport » et « 5 000 équipements Génération 2024 » ont permis d'allouer 360,3 millions d'euros de subventions à 10 543 équipements, pour un coût total prévisionnel de 2,18 milliards d'euros. Au 30 juin 2026, 5 881 équipements étaient réalisés et leurs dossiers comptablement soldés, soit 55,8 % des équipements soutenus, tandis que les restes à payer s'élevaient à 150,3 millions d'euros

L'absence de nouveau plan d'équipement laisse les collectivités sans visibilité sur le soutien de l'État à leurs nouveaux projets. La DETR, la DSIL et le Fonds vert peuvent contribuer au financement des équipements sportifs, mais leur mobilisation ne garantit aucun montant consacré au sport. L'ANDES[3] indique ainsi que, dans certains départements, les demandes éligibles représentent quatre fois l'enveloppe de DETR disponible. Sans financement dédié ni programmation pluriannuelle, les collectivités ne disposent donc pas de la visibilité nécessaire pour engager leurs projets. Ceux-ci seront tributaires des arbitrages entre différentes priorités. **Les besoins dans le domaine du sport nécessitent une programmation pluriannuelle que les collectivités ne peuvent construire sur des concours incertains.**

L'ouverture des équipements scolaires aux clubs apporte une réponse complémentaire, mais sa mise en œuvre demeure lente. Les données transmises par le ministère font état d'un taux d'ouverture de 41 %, inférieur au jalon de 60 % fixé pour la fin de l'année scolaire 2025-2026.

D. Consolider le modèle économique des Maisons sport-santé

Le rapporteur appelle à consolider le modèle économique des **602 maisons sport-santé**, qui accompagnent notamment les personnes malades ou éloignées de la pratique physique.

---

[1] Proposition de loi visant à repenser l'agencification pour renforcer l'action publique n° 566 (2025-2026) de Mme Pauline MARTIN, M. Mathieu DARNAUD et plusieurs de leurs collègues, déposée au Sénat le 27 avril 2026.

[2] Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et Fonds vert.

[3] Association nationale des élus en charge du sport (ANDES).

Leur habilitation ne garantit aucune subvention, tandis que le soutien du ministère des sports, fixé à 6 M€ depuis 2024, représente en moyenne environ 10 000 euros par structure. Si le ministère de la santé apporte également 10 M€ en 2026, il importe de dépasser une logique d'aide à l'amorçage pour assurer à ces structures un financement durable et une visibilité pluriannuelle, reposant sur une articulation claire des interventions des ministères des sports et de la santé.

E. Maintenir le rang de la France dans la lutte antidopage

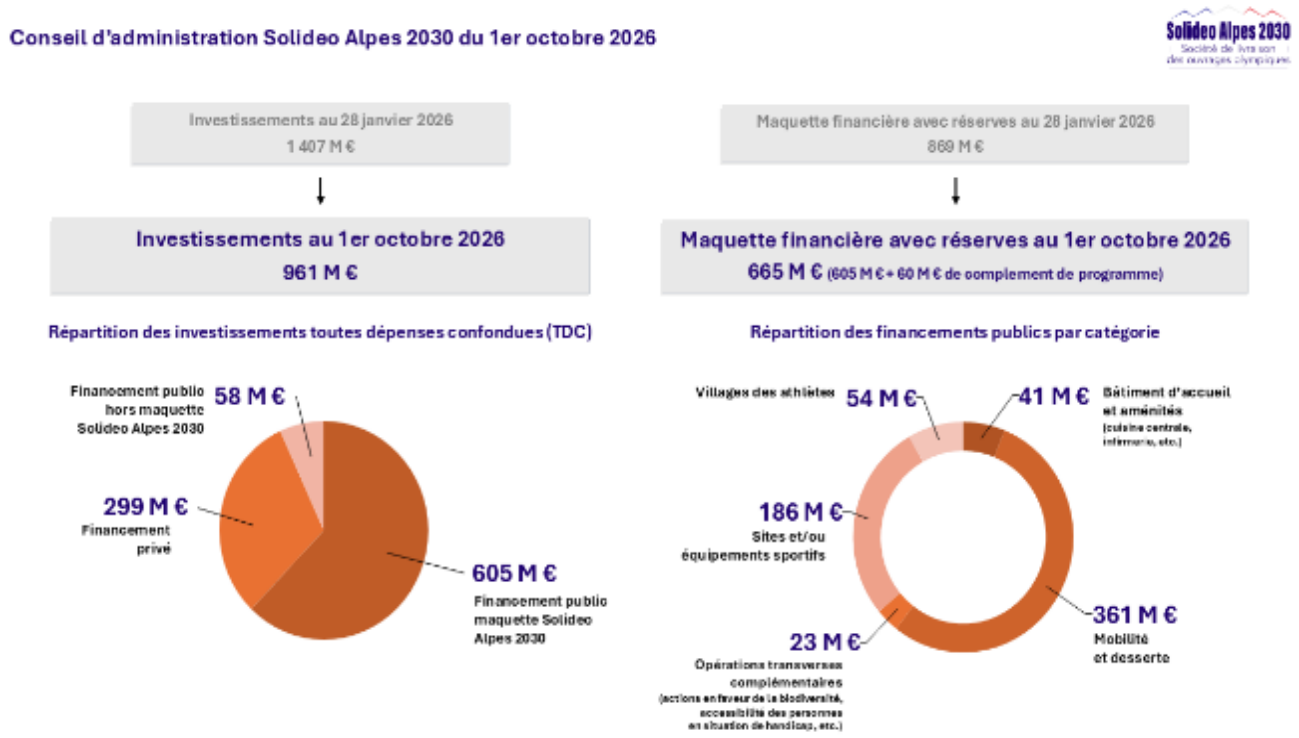
Le déficit de l'AFLD, aujourd'hui couvert par son fonds de roulement, pourrait remettre en cause, **à terme, le rang de la France dans la lutte antidopage.**

Avec une subvention de 10,81 M€ en 2027, en baisse de 100 000 euros, l'agence pourra réaliser encore environ **10 000 prélèvements**, niveau minimum acceptable au regard du rang sportif de la France.

Son fonds de roulement atteignant son niveau plancher en 2027, l'AFLD alerte sur le risque de devoir réduire drastiquement ce programme en 2028, faute de financement supplémentaire. Une revalorisation des moyens est nécessaire pour préparer les prochaines échéances olympiques, tout en maintenant les prélèvements à l'entraînement ainsi que dans le sport amateur, et en poursuivant la politique de prévention et d'éducation mise en œuvre par l'agence.

F. Tenir les délais des JOP 2030

La réforme de la gouvernance du Cojop et la stabilisation de la carte des sites olympiques et paralympiques ont permis la clarification nécessaire à l'entrée en phase opérationnelle de la préparation des Jeux. Le transfert du pôle glace permet de réaliser une économie substantielle puisqu'il conduit à **ramener les concours publics de 869 M€ à 665 M€, soit une économie de 204 M€.**



Source : Solideo

En outre, le transfert du pôle glace permet de limiter les risques budgétaires d'environ 100 M€ pour le Cojop (risques qui étaient liés au site de hockey et au centre international des médias prévus à Nice). **Le budget pluriannuel du Cojop s'établit désormais à 2 135 M€ (+ 3 M€** par rapport au budget voté par son conseil d'administration en octobre 2025).

Deux opérations appellent une vigilance particulière dans un calendrier de réalisation contraint. Le village des athlètes d'Oullins-Pierre-Bénite présente un retard par rapport aux autres villages, sa conception n'ayant débuté qu'à l'été 2026, à la suite du transfert du pôle glace à Lyon. Le projet d'ascenseur valléen entre Bozel et Courchevel demeure, quant à lui, fragilisé par l'absence d'accord sur ses modalités d'exploitation après les Jeux, notamment sur la constitution d'un syndicat mixte associant le département de la Savoie et la commune de Courchevel.

Selon la trajectoire indicative présentée par le Gouvernement, les CP du programme consacré aux JOP 2030 atteindraient 250,3 M€ en 2028, soit plus du double du montant prévu pour 2027.

> *La montée en puissance logique des crédits consacrés aux Jeux des Alpes 2030 ne doit pas se faire au détriment des moyens alloués au sport pour tous.*
>
> ***Jean-Jacques Lozach, rapporteur***

La commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport a émis, lors de sa réunion plénière du 24 novembre 2026, un avis défavorable à l'adoption des crédits consacrés au sport au sein de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » du projet de loi de finances pour 2027.

POUR EN SAVOIR PLUS

https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjlf2027.html



Pierre-Antoine LEVI
Président
Tarn-et-Garonne
Union Centriste et Indépendants



Jean-Jacques LOZACH
Rapporteur
Creuse
Socialiste, Écologiste et Républicain